

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE LES DEBROUILLARD(ES) DE VAL D'AMOUR INC.		Date d'inspection Le 15 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie les Débrouillards(es) Inc.		Numéro de permis 815003
Adresse 1 B rue Donald LeBlanc Val-d'Amour NB E3N 5E1		Numéro de téléphone (506) 753-3596
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Mahee Bujold	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Le ratio enfants-personnel est respecté lors de l'inspection de renouvellement. Observations : - Chaque groupe a eu une période de jeux libres dans son local respectif avant la période de repos. - La sieste a eu lieu de 12h45 à 14h45. - La collation a été servie après la sieste. Chaque enfant avait sa boîte à dîner. La garderie éducative répond aux exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance. Le permis d'exploitation est recommandé.

original signé par
Mahee Bujold

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 septembre 2026

Date

original signé par
Lilie Bujold

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"